

COMMUNE DE LANNEPLAÀ
Séance du 17 mai 2022

| Nombre de membres : | | |
|---------------------|-----------------|----------------|
| <i>En exercice</i> | <i>Présents</i> | <i>Votants</i> |
| 9 | 7 | 8 |

L'an deux mille vingt-deux, et le dix sept du mois de mai, à 20h30 le Conseil Municipal de Lanneplaa, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LANNEPLAA, sous la présidence de Pierre ZIEGLER, Maire.

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, *qui a procuration de Vincent BORDENAVE*, Aline LANGLÈS, adjointe, Françoise COSSIÉ, Julien GODRIE, Pierre LALANNE, Annabelle MOLIA et Guylaine SARROUILHE, conseillers municipaux.

Excusés : Vincent BORDENAVE, adjoint, *qui a donné procuration à Pierre ZIEGLER*,

Absent : Éric LAULHÉ, conseiller municipal

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2022
- Compte de Gestion 2021
- Compte Administratif 2021
- Affectation des résultats 2021
- Construction pavillon :
 - Révision du plan de financement
 - Etude des propositions d'emprunt
- Climatisation de la Maison pour Tous : étude des propositions d'entretien
- CCLO : adhésion au groupement de commande pour les travaux de fauchage
- Vente de bois sur pied : mise à jour du prix de vente
- Questions diverses

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Monsieur le Maire informe avoir joint le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2022. Aucune remarque n'étant formulée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Finances : Compte de Gestion 2021 (Délibération n° 1)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'année 2021 de la Commune établi par le Trésorier d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Constata les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion.

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le comptable public d'Orthez

| Pour | Abstention | Contre |
|------|------------|--------|
| 8 | 0 | 0 |

3) Finances : Compte Administratif 2021 (Délibération n° 2)

Aline LANGLÈS présente le Compte Administratif 2021 de la Commune, dressé par Pierre ZIEGLER, Maire, qui a quitté la séance au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Résultat de Fonctionnement | | | | |
|----------------------------|------------------------|--------------------|---------------|-------------------|
| | Mandats et titres émis | Résultat antérieur | Cumul Section | Restes à réaliser |
| Dépenses | 172 334,02 € | | 172 334,02 € | |
| Recettes | 217 349,46 € | 208 440,17 € | 425 789,63 € | |
| Solde | 45 015,44 € | 208 440,17 € | 253 455,61 € | |

COMMUNE DE LANNEPLAÀ
Séance du 17 mai 2022

Résultat d'Investissement

| | Mandats et titres émis | Résultat antérieur | Cumul Section | Restes à réaliser |
|----------|------------------------|--------------------|---------------|-------------------|
| Dépenses | 232 307,03 € | | 232 307,03 € | 4 707,00 € |
| Recettes | 58 027,64 € | 107 605,92 € | 165 633,56 € | |
| Solde | - 174 279,39 € | 107 605,92 € | - 66 673,47 € | - 4 707,00 € |

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame la comptable public d'Orthez

| Pour | Abstention | Contre |
|------|------------|--------|
| 6 | 0 | 0 |

4) Finances : Affectation des résultats 2021 (Délibération n° 3)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre ZIEGLER, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021, ce jour, constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 253 455,61 € |
| - un déficit d'investissement de | 66 673,47 € |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 4 707,00 € |

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--|--------------|
| 001 déficit d'investissement reporté : | 66 673,47 € |
| 1068 Affectation du Résultat de Fonctionnement en Investissement : | 71 380,47 € |
| 002 Excédent de fonctionnement reporté : | 182 075,14 € |

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame la comptable public d'Orthez

| Pour | Abstention | Contre |
|------|------------|--------|
| 8 | 0 | 0 |

5) Construction d'un pavillon : modification du plan de financement (Délibération n° 4)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 février 2022 par laquelle le Conseil Municipal avait validé le plan de financement pour le projet de construction d'un pavillon.

Il informe l'assemblée que la Préfecture a rejeté notre demande de subvention DETR/DSIL. Par conséquent, il indique qu'il y a lieu de valider le plan de financement en ne tenant compte que du fonds de concours de la CCLO.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir largement délibéré,

Sollicite le fonds de concours de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez à hauteur de 50 % du restant à charge

Valide le plan de financement suivant :

| Récapitulatif coût travaux | | |
|----------------------------|---------------------|---------------------|
| | Montant HT | Montant TTC |
| Total travaux | 234 895,00 € | 281 034,00 € |
| TOTAL | 234 895,00 € | 281 034,40 € |

| Financement | |
|------------------------|--------------|
| Fonds de concours CCLO | 117 447,50 € |
| Emprunt | 163 586,50 € |

Charge Monsieur le Maire de consulter les banques pour l'obtention d'un prêt ainsi que d'un prêt relais dans l'attente du versement des subventions

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

| Pour | Abstention | Contre |
|------|------------|--------|
| 8 | 0 | 0 |

COMMUNE DE LANNEPLAÀ

Séance du 17 mai 2022

6) Construction d'un pavillon : étude des propositions d'emprunt

Aline LANGLÈS rappelle avoir obtenu une proposition d'emprunt du Crédit Agricole, et indique être dans l'attente d'une proposition de la Caisse d'Épargne.

Elle précise s'être entretenue avec la conseillère qui lui suggère plutôt de contracter un prêt relais sur 3 ans, dans l'attente de vendre le logement que la commune aura fait construire, si le choix du conseil municipal va dans ce sens.

Ce sujet sera étudié lors d'une prochaine séance.

7) Climatisation Maison pour Tous : Étude des contrats de maintenance

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, il avait présenté les devis qu'il avait obtenus des entreprises SARRAT et CFB pour installer la climatisation dans la Maison pour Tous.

Lors de cette réunion, il lui avait été demandé de se renseigner également sur le coût de la maintenance. Il expose donc un comparatif des contrats de maintenance proposés par chacune de ces 2 entreprises. Il ajoute que l'entreprise CFB a prévu 5 unités extérieures et l'entreprise SARRAT n'en prévoit que 2.

Julien GODRIE se demande si ce projet est judicieux : il craint qu'il ne soit pas rentable car les utilisateurs de la salle ne maintiendront peut-être pas les portes et les fenêtres fermées. Il pense que c'est un gros investissement qui va également avoir un coût élevé en consommation, qui ne pourrait être rentabilisé que si la salle est souvent louée. Il propose d'attendre et voir si le nombre de locations augmente.

Il rappelle également les obligations que la commune a, notamment dans le cadre de la DECI, et qui ont un impact financier important sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que pour des raisons de tranquillité du voisinage, les utilisateurs de la salle ont pour obligation de maintenir les portes et fenêtres fermées. C'est en vue de rendre possible cette obligation qu'il avait été suggéré d'installer cette climatisation.

Aline LANGLÈS craint, de son côté, que la salle ne soit plus louée, si elle ne dispose pas de climatisation et sachant qu'il y a une obligation de maintenir les portes et les fenêtres fermées. Elle pense que cette climatisation permettrait, au contraire, de nouvelles locations : pour des repas le midi par exemple.

Monsieur le Maire rappelle également qu'un limiteur phonique va être installé dans les prochaines semaines. La musique se coupera dès qu'elle aura atteint 88 décibels autorisés.

Julien GODRIE et Annabelle MOLIA proposent de demander des devis pour améliorer l'isolation phonique et thermique de ce bâtiment. Aline LANGLÈS précise que ces travaux pourraient être éligibles au fonds de concours de la CCLO.

Aline LANGLES va étudier ce projet d'isolation et en parler avec l'architecte de l'APGL.

8) Communauté de Communes de Lacq-Orthez : adhésion au groupement de commande pour les travaux de fauchage mécanique des voies (Délibération n° 5)

Par délibération en date du 04 avril dernier, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de communes et ses communes membres pour l'année 2022.

Tout comme cela a été le cas pour l'année 2021, il est proposé aux communes en ce début d'année 2022 une liste d'achats sur lesquels elles peuvent s'engager.

La consultation entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est la suivante :

- Travaux de fauchage mécanique des voies sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez

La fonction de coordonnateur du groupement, c'est-à-dire la passation du marché, sera assurée par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer au groupement de commandes entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres pour l'année 2022 afin de participer à la consultation suivante :

Travaux de fauchage mécanique des voies sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre ci-jointe

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

| Pour | Abstention | Contre |
|------|------------|--------|
| 8 | 0 | 0 |

Aline LANGLÈS rappelle que lors d'une précédente réunion, Vincent BORDENAVE et Éric LAULHÉ souhaitaient savoir si la CCLO ne referait pas passer le lamier pour élaguer les arbres. Elle indique qu'un agent de la CCLO lui a confirmé avoir remis ce service en place. Il faudra donc établir une liste des chemins ruraux qui nécessitent un passage de lamier, et la communiquer au service concerné.

COMMUNE DE LANNEPLAÀ
Séance du 17 mai 2022

9) Vente de bois sur pied : mise à jour du prix de vente (Délibération n° 6)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°7 du 3 juillet 2018, le conseil Municipal avait fixé à 15 € le prix de vente du stère de bois coupé.

Il rappelle que, lors de la dernière réunion du conseil municipal, Vincent BORDENAVE avait suggéré de revoir ce prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Fixe à 20 € le prix de vente du stère de bois coupé

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

| Pour | Abstention | Contre |
|------|------------|--------|
| 8 | 0 | 0 |

10) Questions diverses :

- Diagnostic thermique logements ancien presbytère

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis un terme à la convention PALULOS qui la liait au Département dans le cadre de la location des logements de l'ancien presbytère. Cette dénonciation va entraîner la signature de nouveaux baux avec les locataires. Au préalable, la Commune était dans l'obligation de réaliser un diagnostic énergétique.

Il expose les résultats de ce diagnostic qui a classé ces logements en E pour l'un et D pour le second. Il précise qu'un logement classé F ne peut plus être loué.

Il ajoute que, par conséquent, des travaux d'amélioration de l'isolation et de chauffage vont s'avérer nécessaire. Il rappelle qu'il est également prévu de refaire les collectes à la sortie des toilettes suite à des problèmes de bouchage.

Aline LANGLES précise qu'à la fin de ces travaux, il faudra prévoir faire réévaluer le montant des loyers par un professionnel.

- Élections législatives

Monsieur le Maire rappelle les élections législatives des 12 et 19 juin prochain.

Il propose de prévoir les permanences pour tenir chaque tour de scrutin :

Dimanche 12 juin

8h-13h : Pierre LALANNE, Vincent BORDENAVE et Éric LAULHÉ

13h-18h : Annabelle MOLIA, Guylaine SARROUILHE, Aline LANGLES et Pierre ZIEGLER

- État dégradé de la voirie

Les élus signalent un état dégradé sur la voirie, notamment au niveau de l'allée Barailot, du chemin de la Source de Gréchez et du chemin de Saint-Jacques (devant chez Monsieur SÉGURA).

Il est également signalé que l'arbre d'un particulier est tombé sur le chemin rural reliant le chemin du Roy au chemin des Crêtes, au milieu du passage.

La présente séance comprend 6 délibération(s) numérotée(s) de 1 à 6

| N° délibérations | Objet |
|------------------|--|
| 1 | <u>Finances</u> : Compte de Gestion 2021 |
| 2 | <u>Finances</u> : Compte Administratif 2021 |
| 3 | <u>Finances</u> : Affectation des résultats 2021 |
| 4 | <u>Construction d'un pavillon</u> : modification du plan de financement |
| 5 | <u>Communauté de Communes de Lacq-Orthez</u> : adhésion au groupement de commande pour les travaux de fauchage mécanique des voies |
| 6 | <u>Vente de bois sur pied</u> : mise à jour du prix de vente |